

Soumission par

Le Bangladesh, le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, Dominique, la République Dominicaine, Fiji, le Gabon, le Ghana, la Guyane, le Honduras, le Kenya, le Pakistan, le Panama, la Papouasie-nouvelle -Guinée, la Sierra Leone, les Îles Salomon, le Suriname et l'Ouganda

Vues sur le dialogue de recherche, y compris les activités, les modalités et les moyens en cours pour renforcer le dialogue sur les écosystèmes marins côtiers

29 février 2012

1. Le SBSTA, à sa 35^e session, a invité les Parties à soumettre, au plus tard le 5 mars 2012, leurs vues sur les thèmes à traiter lors de la prochaine réunion de dialogue de recherche, parallèlement à la trente-sixième session du SBSTA¹. Le SBSTA a également invité les Parties et programmes de recherche régionaux et internationaux et les organisations actives en recherche sur les changements climatiques, y compris la recherche marine, de fournir des informations sur les aspects techniques et scientifiques des émissions par les sources et des absorptions par les puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre, y compris les émissions et les absorptions des écosystèmes marins côtiers tels que les mangroves, les marais salants, les zones humides et les herbiers marins, en vue d'identifier et de quantifier l'impact des activités humaines. Ces informations seront considérées comme un thème du prochain dialogue de recherche, en prenant également en compte les soumissions reçues jusqu'au 5 mars 2012. Lors de sa trente-sixième session, le SBSTA pourra examiner la nécessité d'organiser un atelier pour examiner de manière approfondie les thèmes examinés dans le dialogue sur la recherche.

2. À cet effet, la Coalition pour les nations de forêts tropicales et un certain nombre de pays en développement ayant des affinités avec elle se sont réunis à Londres, en Angleterre, le 29 février et 1 mars 2012, pour examiner les questions liées au dialogue sur la recherche, y compris les activités en cours, les modalités et les moyens pour renforcer le dialogue, en particulier sur les écosystèmes marins côtiers tels que les mangroves, les marais salants et les herbiers marins. Les pays ont également abordé la question des écosystèmes marins côtiers à l'égard de questions liées de l'observation systématique. Cette présentation a été établie pour tenir compte de ces discussions et vues de beaucoup d'autres pays en développement qui sont Parties sur les moyens de renforcer le dialogue sur la recherche avec l'objectif de fournir des possibilités de s'impliquer dans la communauté scientifique du milieu marin côtier pour présenter des conclusions scientifiques pertinentes pour les besoins de la Convention en particulier pour la conservation et la valorisation des puits et réservoirs des écosystèmes marins côtiers.

Partie I - dialogue sur la recherche

3. La soumission des points de vues à la SBSTA35 le 19 septembre 2011 par *Belize, le Cameroun, la République centrafricaine, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la République dominicaine, l'Equateur, le Gabon, le Ghana, le Guatemala, la Guyane, le Honduras, le Kenya, le Panama, la Papouasie-nouvelle -Guinée, la République du Congo, les Îles Salomon, le Togo, et l'Ouganda*, sur les vues sur le dialogue sur la recherche, y compris les activités en cours, les modalités associées et les moyens de renforcer le dialogue sur les écosystèmes marins côtiers figurent dans le document FCCC/SBSTA/ 2011/MISC.8/Add.1 devrait être rappelé.

4. **Rôle et mitigation des écosystèmes :** Les zones côtières et les écosystèmes marins jouent un rôle important dans l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation. Les milieux humides côtiers tels que les mangroves, les marais, et les herbiers marins sont d'importants puits de carbone et fournissent un certain nombre de services de l'écosystème y compris des habitats pour

¹ Rapport du SBSTA sur les travaux de sa trente-quatrième session, Recherche et observation systématique, conclusions de projet proposées par le Président FCCC/SBSTA/ 2011/L. 27.

de nombreuses espèces de poissons, de mollusques et de crustacés, la protection contre les tempêtes, raz de marée et autres événements extrêmes, les influences sur la qualité de l'eau, l'esthétique et la biodiversité. Les taux de séquestration de gaz à effet de serre par ces écosystèmes peuvent être jusqu'à 50% plus efficaces que pour les écosystèmes terrestres; parmi les plus élevés de tous les écosystèmes de la terre. La conservation et l'utilisation durable devraient être encouragées avec l'objectif d'arrêter leur dégradation et de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques. Les écosystèmes marins côtiers apportent aussi un appui substantiel aux communautés côtières ce qui résulte en une réduction de la pauvreté, une amélioration du bien-être des communautés côtières et facilite l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

5. **Stock de carbone :** Les stocks de carbone des écosystèmes côtiers peuvent être 5 fois plus élevés que celui des forêts de montagne² en raison des nombreuses valeurs des terres humides côtières et il est paradoxal que les taux de dégradation en grande partie relative à l'utilisation des zones côtières et des modifications de la couverture terrestre sont parmi les plus élevés sur terre. Les émissions de gaz à effet de serre découlant de la conversion des zones humides côtières sont exceptionnellement élevées, à cause des stocks qui y ont été accumulés depuis des milliers d'années. Ainsi, la combinaison de très hauts stocks de carbone, les taux élevés de modifications de la couverture terrestre et un haut degré de vulnérabilité au changement climatique et de nombreux services d'écosystème soulignent les valeurs des zones humides côtières pour l'adaptation et l'atténuation. Ces stratégies d'adaptation et d'atténuation qui résultent de la protection, de l'amélioration de la restauration d'écosystèmes côtiers intacts auraient de nombreux avantages. Les écosystèmes intacts sont les plus régulateurs et résistants en raison des perturbations liées au changement climatique.

6. **Nombreux co-avantages :** A la réunion de dialogue sur la recherche à venir qui se tiendra dans le cadre de la trente-sixième session du SBSTA, suffisamment de temps devrait être alloué pour discuter des aspects techniques et scientifiques des émissions par les sources et les absorptions par les puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre, y compris les émissions et les absorptions des écosystèmes côtiers et marins tels que les mangroves, les marais salants et les herbiers marins, en vue d'identifier et de quantifier l'impact des activités humaines. Ceci devrait être considéré comme un thème lors de la prochaine réunion de dialogue sur la recherche qui se tiendra dans le cadre de la trente-sixième session du SBSTA.

7. **Recherche d'une thématique à aborder:** Dialogue fomenté : Le SBSTA devrait inviter les Parties, les secrétariats des conventions internationales pertinentes, les programmes de recherche régionaux et internationaux et les organisations actives en recherche sur les changements climatiques, en particulier dans la recherche côtière marine, de fournir des informations et d'échanger des vues lors de la prochaine réunion de dialogue sur la recherche qui se tiendra dans le cadre de la trente-sixième session du SBSTA conformément au paragraphe 6 ci-dessus.

8. **Réserve de disponibilités de fonds :** Le SBSTA devrait également inviter le GIEC, sous réserve de la disponibilité des fonds, à lancer un programme de travail visant à quantifier le rôle des écosystèmes marins côtiers sur les flux atmosphériques globaux de gaz à effet de serre. Cela devrait également inclure l'analyse de la vulnérabilité des écosystèmes marins côtiers aux changements climatiques.

² Donato, D.C.; Kauffman, J.B.; Murdiyarto, D.; Kurnianto, S.; Stidham, M.; Kanninen, M. 2011. Les mangroves parmi les forêts les plus riches en carbone dans les tropiques. *Nature Geosciences*. 4:293–297.

9. **Appel à un Atelier** : le SBSTA, lors de sa trente-sixième session devrait examiner la nécessité d'organiser un atelier pour examiner de manière approfondie le thème des écosystèmes marins côtiers qui se tiendra devant le SBSTA37 au Honduras en vue de fournir des informations soutenant le processus de CCNUCC.

10. L'atelier mentionné au paragraphe 9 ci-dessus doit décrire et discuter des progrès et des évolutions dans les activités de recherche pertinentes pour les aspects techniques et scientifiques des émissions de gaz à effet de serre par les sources et les absorptions par les puits, les réservoirs des zones côtières et du milieu marin tels que les mangroves, les marais salants, et les herbiers marins, en vue d'identifier et de quantifier l'impact des activités humaines.

11. En particulier, l'atelier mentionné au paragraphe 9 ci-dessus doit :

- Examiner les progrès scientifiques jusqu'à maintenant par rapport à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique;
- Examiner l'état des travaux du GIEC à propos du rapport complémentaire aux lignes directrices du GIEC pour l'établissement des inventaires GES nationaux dans les zones humides.
- Évaluer les documents examinés et la collecte/disponibilité de données en vue d'informer le processus GIEC;
- Identifier les valeurs par défaut des stocks de carbone et des émissions des écosystèmes marins côtiers niveau 1;
- Faire une recherche des besoins qui permettrait la comptabilisation du carbone niveau GIEC Tier 2 à 3 en écosystèmes côtiers ;
- Estimer les coûts et décrire les approches aux mesures et à la surveillance des écosystèmes marins côtiers.

12. **Considérer un Programme de travail**: le SBSTA devrait également inviter l'IPCC, en fonction des fonds disponibles, afin d'initier un programme de travail relatif au rôle de écosystèmes marins côtiers sur responsables des flux atmosphériques et des effets se serre. Ceci devrait également inclure une analyse de a vulnérabilité des écosystèmes marins côtiers et des changements climatique.

Partie II - observation systématique

13. Le suivi précis du carbone, l'établissement de rapports et de systèmes de vérification sont essentiels pour le processus de quantification de l'impact et de l'efficacité des mesures d'atténuation des changements climatiques et des stratégies d'adaptation. À cet effet, la contribution des réseaux pour le suivi et le reporting des émissions de gaz à effet de serre par les sources et les absorptions par les puits, les réservoirs des écosystèmes côtiers et marins tels que les mangroves, les marais salants et les herbiers marins devrait être abordés par le SBSTA, en particulier le rôle du SMOC.